



MAIRIE D'ARTAIX 71110

Compte rendu du conseil municipal du 23 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-trois janvier le Conseil Municipal de la commune d'ARTAIX, s'est réuni au nombre prescrit par la loi en session ordinaire à la salle communale, sous la présidence de Monsieur le Maire, NEVERS Éric.

Date de convocation : 15/01/2025

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 9

Mesdames GONNARD Catherine, HILT Sabine, PAQUELIN Clémence, BACHELET Nathalie
Messieurs NEVERS Eric, CROISIER Eric, NOTTIN Jean-Pierre, SABOT Bruno et VERNIOL Alain.

Étaient excusés : CHERVIER Daniel

Excusés : 1 **Procurations** : 1 **Votants** : 10

Secrétaire de séance : Clemence Paquelin

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte à 19h45.

Monsieur le Maire conseillers municipaux de leur présence.

Compte rendu de la dernière réunion du Conseil Municipal

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité des membres présents le compte-rendu de sa dernière réunion.

Ordre du jour

1. **Décisions du maire**
2. **Délibération prix assainissement**
3. **Autorisation prélèvement ragondins lagune**
4. **Subvention croix rouge**
5. **Subvention cfa gueugnon**
6. **Subvention festival urbain charolles**
7. **Point Sivom**
8. **Recensement voirie communale**
9. **Délibération ZAER**
10. **Devis extincteur**
11. **Suppression éclairage cure**
12. **Point sur halte nautique : première pierre / subvention / montant des travaux / festival voix d'eau**
13. **Calendrier communal : retours / remerciements**
14. **Association des couturières**

Questions diverses :

- **remerciements**

1. **Décisions du maire**

Neant

2. **Délibération prix assainissement**

Le Maire rappelle que le transfert de compétences de l'assainissement à la communauté de communes est programmé au 1^{er} janvier 2026, il rappelle que le prix de la redevance de l'assainissement est toujours trop bas pour pouvoir bénéficier des aides aux travaux de l'agence de l'eau.

Il faut atteindre un seuil minimum pour permettre d'obtenir les subventions qui vont jusqu'à 60% du montant des travaux. Le seuil à atteindre est d'environ 1.2€.

Aussi le Maire propose de revoir le prix de l'assainissement pour 2025. Ce qui porte le montant de la part fixe à 26 € et à 1 € le m3 la part variable.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, valide les nouveaux tarifs de l'assainissement pour 2025.

(La délibération porte le numéro D2025-01)

3. Autorisation prélèvement ragondins lagune

Le maire indique que les chasseurs ont demandés à pouvoir tirer les ragondins à la lagune. Le maire va faire un arrêté en ce sens.

4. Subvention croix rouge

Le maire indique que la croix rouge a formulé une demande de subvention.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, refuse la subvention à la croix rouge

(La délibération porte le numéro D2025-02)

5. Subvention cfa gueugnon

Le maire informe avoir reçu une demande de subvention du CFA de Gueugnon où est scolarisé 1 enfant de la commune. Il rappelle que la règle est que le montant de la subvention quelle que soit l'établissement d'enseignement à hauteur de 80€.

Après délibération et à l'unanimité, le conseil accorde à la CFA de Gueugnon une subvention de 80€.

(La délibération porte le numéro D2025-03)

6. Subvention festival urbain charolles

Une demande de subvention a été formulé pour le festival urbain de Charolles.

Le conseil municipal après délibération et à l'unanimité, refuse la subvention pour le festival urbain.

(La délibération porte le numéro D2025-04)

7. Point Sivom

Le solde du Sivom s'élève à 40921€, les devis pour les travaux sont en cours.

8. Recensement voirie communale

La société Adage a adressé un courrier à la commune pour faire le recensement de la voirie communale. Un devis va être demandé pour ce sujet

9. Délibération ZAER

Le conseil municipal doit statuer sur une éventuelle modification des zones ZAER.

Le conseil municipal après délibération, et à l'unanimité refuse la modification des plans ZAER.

(La délibération porte le numéro D2025-05)

10. Devis extincteur

Le maire quitte la séance et laisse la parole à M. Sabot pour présenter les devis des extincteurs.

Les devis proposés sont ceux de Lis sécurité, et AID Sécurité.

Le conseil municipal après délibération, et à 9 pour et une abstention valide le devis de AID sécurité pour 436.80€.

(La délibération porte le numéro D2025-06)

11. Suppression éclairage cure

Le maire propose de supprimer l'éclairage près de l'église le long du chemin piétonnier qui n'est pas connecté à l'éclairage public et coute cher. C'est un essai pour trois mois.

12. Point sur halte nautique : première pierre / subvention / montant des travaux / festival voix d'eau

La cérémonie de la première pierre aura lieu le 31 janvier, les travaux démarrent le 27 janvier.

13. Calendrier communal : retours / remerciements

Les retours sur les calendriers sont nombreux et très positifs. Le Maire remercie à nouveau Mme Hilt pour le travail fourni pour la réalisation de celui-ci.

14. Association des couturières

Les couturières ont investi les locaux de l'impasse du canal, elles ont fait leur première assemblée générale

Questions diverses :

- Christian Petillot a sorti un nouveau livre dont une partie de l'intrigue se passe à Artaix, il aimerait faire une dédicace dans les locaux communaux de la bibliothèque. La date reste à déterminer.
- Le prochain conseil municipal est fixé au 20/02/2025 à 19h30.
- L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h45.

Le secrétaire de séance

Le Maire, ERIC NEVERS